

Février 2017

PROGRAMME
D'OBLIGATIONS VERTES
Province de Québec



PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

- Durant les trois premiers trimestres de 2016, comparativement à la période correspondante en 2015, le PIB réel a augmenté de 1,7 %, après avoir connu une hausse de 1,2 % en 2015.
 - 2016 devrait ainsi être la 7^e année consécutive de croissance économique au Québec après la récession de 2008-2009.
- Les exportations et la consommation des ménages ont été les principaux moteurs de la croissance économique au Québec ces dernières années. Ces facteurs devraient continuer de soutenir la croissance du PIB en 2017.
 - Les ménages continueront de profiter de la faiblesse des prix des carburants, alors que le niveau plus faible du dollar canadien avantage les exportateurs québécois.
- Le marché du travail a connu une bonne performance en 2016, avec la création de 36 100 emplois (+0,9 %).
 - La progression de l'emploi en 2016 est en grande partie attribuable au secteur privé et se compose essentiellement de nouveaux emplois à temps plein.
 - Le taux de chômage connaît une tendance à la baisse constante depuis la fin de la récession de 2008-2009. Il s'est établi à 7,1 % en 2016, un creux historique, et il devrait chuter à 6,9 % en 2017.



FINANCES PUBLIQUES PLUS SOLIDES ET RÉDUCTION DE LA DETTE

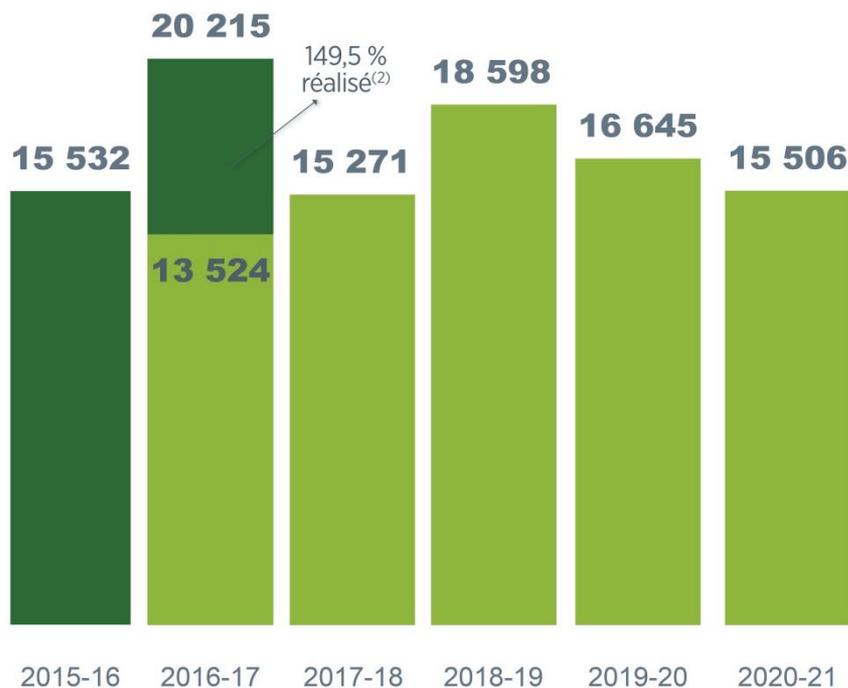
- Après six années de déficits, les efforts pour atteindre l'équilibre budgétaire ont porté fruit. L'année 2015-2016 s'est terminée avec un surplus de 2,2 milliards de dollars. Ce résultat est attribuable principalement à une saine gestion des dépenses que le gouvernement poursuivra encore pour les années à venir.
- En conséquence, le Québec maintiendra l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2016-2017 et pour les années suivantes.
 - Les équilibres budgétaires anticipés prennent en considération des versements au Fonds des générations de 2 milliards de dollars en 2017 et de 2,5 milliards de dollars en 2018.
- En 2015-2016, la dette brute a diminué de 610 millions de dollars. Ce résultat provient de l'effet combiné du rétablissement de l'équilibre budgétaire et des versements au Fonds des générations.
- La dette brute augmentera au cours des prochaines années, essentiellement en raison des investissements dans les infrastructures, mais son poids dans l'économie continuera de diminuer. En mars 2016, la dette brute s'établissait à 53,8 % du PIB.
 - L'objectif est de réduire la dette brute à 45 % du PIB d'ici mars 2026. Pour ce qui est de la dette représentant les déficits cumulés, l'objectif est de la réduire à 17 % du PIB également d'ici mars 2026.



PROGRAMME DE FINANCEMENT

Programme de financement du gouvernement⁽¹⁾

(millions de dollars)



- Pour 2016-2017, le programme de financement du gouvernement s'établit à 13 524 millions de dollars canadiens.
 - Nous avons emprunté 20 215 millions de dollars jusqu'à maintenant. Nous pourrions continuer à emprunter pour profiter des opportunités de financement sur les marchés.
- Le programme de financement s'établira à 15 271 millions en 2017-2018 et à 18 598 millions en 2018-2019.

(1) L'exercice financier commence le 1^{er} avril.

(2) Au 15 février 2017.

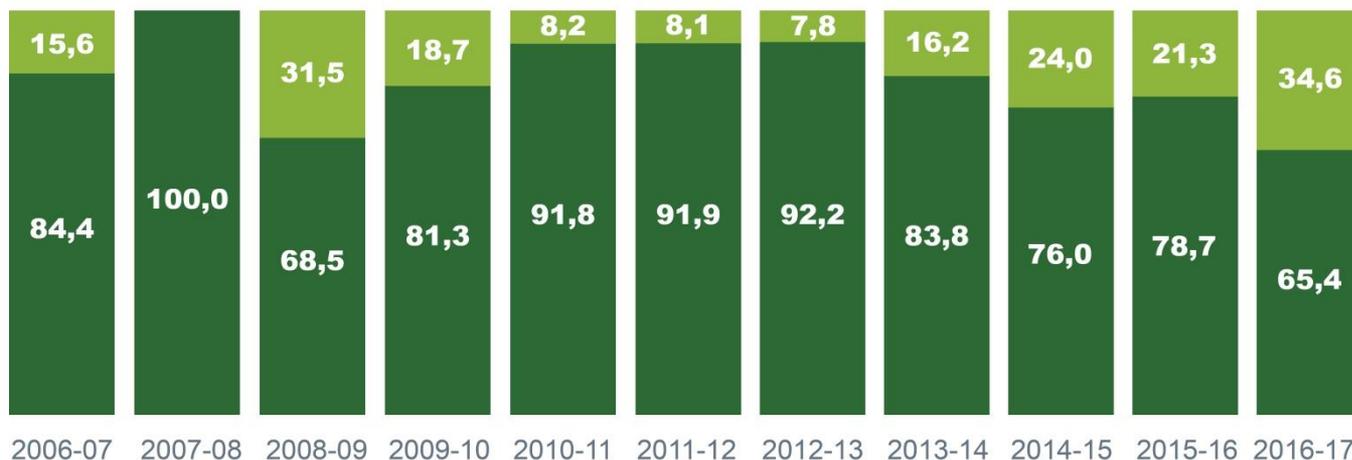


STRATÉGIE DE FINANCEMENT

- Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.
- Des opérations de financement sont réalisées régulièrement sur la plupart des marchés, c'est-à-dire au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Australie et en Asie.
- De 2006-2007 à 2015-2016, 15,3 % des emprunts ont été réalisés en devises étrangères.
- En 2016-2017, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 34,6 % de ses emprunts sur les marchés étrangers grâce à une bonne demande combinée à des coûts d'emprunt attractifs.

Emprunts à long terme réalisés par devise⁽¹⁾ (en pourcentage)

■ Dollars canadiens ■ Devises étrangères



(1) Au 15 février 2017.



PROGRAMME D'OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- En plus de chercher à diversifier ses sources de financement, le ministère des Finances du Québec souhaite être au-devant des tendances en matière de financement et promouvoir de nouveaux marchés.
 - À cet effet, le Québec a mis en place un programme d'obligations vertes : il démontre ainsi son engagement non seulement à l'égard du développement du marché des obligations vertes, mais aussi en ce qui concerne l'environnement.
- Le programme s'appuie sur les *Green Bond Principles* (Principes applicables aux obligations vertes).
- L'organisme CICERO (Center for International Climate and Environmental Research – Oslo) a émis une opinion indépendante à propos du cadre de référence et du processus de sélection du programme d'obligations vertes du Québec.
 - Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec s'est vu attribuer la plus haute cote possible, soit la cote « dark green » (vert foncé).



LES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Les obligations vertes du Québec servent à lever des capitaux qui seront affectés à des projets spécifiques qui engendrent des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux changements climatiques au Québec.
- Les obligations vertes du Québec comportent les mêmes caractéristiques que les obligations conventionnelles en matière de prix, de rendement, d'échéance et de cotes de crédit.
- Elles constituent des obligations valides du Québec et prendront rang *pari passu* entre elles et avec toutes les autres dettes émises par le Québec.
- Les détenteurs de ces obligations n'assumeront aucun risque spécifique lié aux projets.
- Le Québec devrait être la deuxième province à émettre des obligations vertes sur le marché canadien.



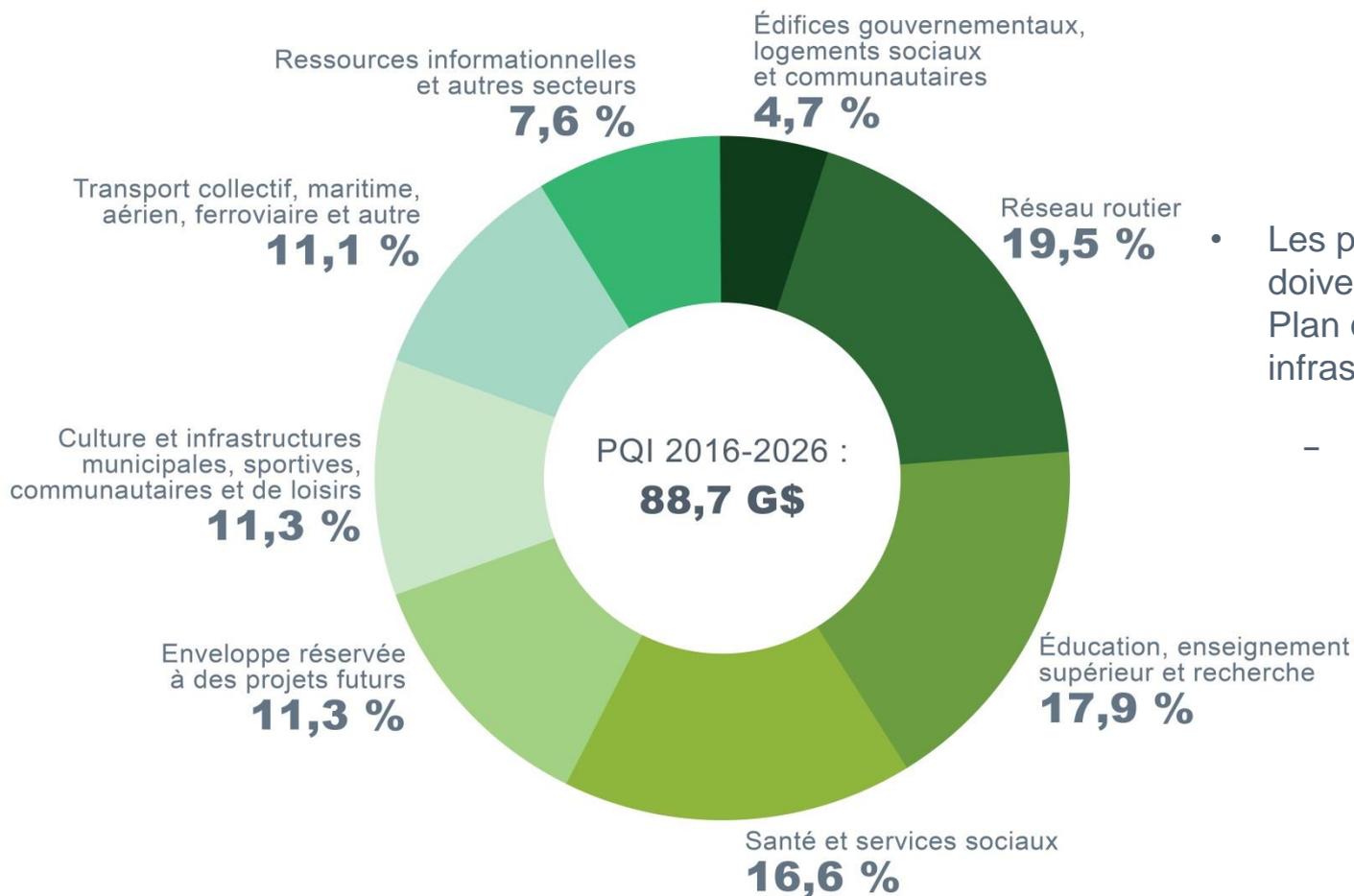
PROJETS ADMISSIBLES

- Le terme « projets admissibles » désigne un ensemble de projets sélectionnés qui feront bénéficier le Québec d'avantages environnementaux tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux changements climatiques.
 - Les projets de génération d'électricité faisant intervenir des carburants fossiles et de l'énergie nucléaire sont exclus.
- Les projets verts admissibles doivent faire partie d'une des catégories suivantes :

- Transport public
- Efficacité énergétique
- Énergies renouvelables
- Gestion durable des déchets
- Aménagement durable du territoire
- Gestion de l'eau et/ou assainissement des eaux
- Gestion forestière, agricole et des terres
- Adaptation au climat et résilience



PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES



- Les projets admissibles doivent être inscrits au Plan québécois des infrastructures (PQI).

- En conséquence, l'émission d'obligations vertes n'aura pas d'effet sur les cibles de réduction de la dette.



PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS ADMISSIBLES

- Le Comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) choisit les projets admissibles qui se conforment aux normes et aux politiques rigoureuses du gouvernement du Québec.
- Le CCOV se compose de divers ministères et organismes gouvernementaux :
 - Ministère des Finances (MFQ)
 - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 - Secrétariat du Conseil du trésor
- Lors de l'émission d'obligations vertes, le MFQ décidera, à partir de la liste des projets sélectionnés par le CCOV, de ceux qui seront retenus.



TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTE

- Un montant égal au produit net de l'émission d'obligations vertes sera crédité dans un compte désigné, ce qui permettra de suivre l'utilisation et l'attribution des fonds.
 - Tant que le compte désigné aura un solde positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés seront déduites de ce solde.
- Le Québec fera la promotion de son programme d'obligations vertes dans une section du site Web du MFQ réservée à cette fin. De plus, elle publiera annuellement un bulletin d'information à l'intention des investisseurs relativement aux informations suivantes :
 - l'état d'avancement des projets financés par des obligations vertes;
 - l'allocation des fonds aux divers projets financés par des obligations vertes;
 - les bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des GES ou d'adaptation aux changements climatiques;
 - tout autre information pertinente.



PROJET – NOUVELLES VOITURES DE MÉTRO AZUR

Crédit photo : Société de transport de Montréal (STM)



PROJET – NOUVELLES VOITURES DE MÉTRO AZUR

Description

Le projet vise l'acquisition par la STM de 52 trains (468 voitures) AZUR dont 38 pour le remplacement des voitures de métro de 1963 (MR-63) et 14 trains en ajout. Ces nouvelles voitures sont à la fine pointe du design et de la technologie.

Bénéfices :

- Améliore l'expérience des clients (qualité de l'information, confort, ventilation, sécurité);
- Gains escomptés de performance et de fiabilité des trains;
- Contribue à l'accessibilité universelle du métro;
- Entraîne des retombées économiques majeures pour le Québec.

 **AZUR**

BIENVENUE À BORD





PROJET – NOUVELLES VOITURES DE MÉTRO AZUR

Principaux bénéfices en développement durable :

- Accroissement de la capacité du réseau métro : 8 % par train AZUR et ajout de 14 trains (126 voitures);
- Accroissement des déplacements en transport collectif ayant recours à l'électricité;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par passager/kilomètre de l'ensemble du réseau;
- Système de récupération d'énergie de freinage;
- Écoconception garantissant un taux de recyclabilité en fin de vie de 92,5 %.





PROJET – RÉNO-SYSTÈMES

Crédit photo : Société de transport de Montréal (STM)



PROJET – RÉNO-SYSTÈMES

Description

Le programme Réno-Systèmes vise le remplacement, la construction ou la remise à neuf des équipements fixes liés à l'exploitation du réseau du métro :

- Escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs;
- Équipements de voie;
- Équipement d'énergie d'exploitation et signalisation;
- Systèmes de télécommunication et de contrôle d'exploitation.

Avantages:

- Amélioration de la fiabilité, de la disponibilité et de la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Amélioration de la communication à la clientèle (sonorisation);
- Amélioration du temps d'intervention en cas de panne;
- Amélioration de l'accessibilité universelle.



INVESTIR
DANS LE RÉSEAU DE DEMAIN





PROJET – RENO-INFRAStructures

Crédit photo : Société de transport de Montréal (STM)



PROJET – RÉNO-INFRASTRUCTURES

Description

Le programme Réno-Infrastructures vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro, tout en optimisant les investissements en les utilisant comme levier pour améliorer la qualité du service ainsi que la performance.

Les infrastructures du réseau du métro englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, ainsi que les garages et ateliers.

Bénéfices :

- Maintenir la fiabilité et l'état des infrastructures;
- Maintenir la disponibilité et la sécurité du réseau du métro;
- Améliorer l'accessibilité universelle;
- Restaurer plusieurs œuvres d'art.



INVESTIR
DANS LE RÉSEAU DE DEMAIN





PROJET – ACHAT DE BUS HYBRIDES

Crédit photo : Société de transport de Montréal (STM)



PROJET – ACHAT DE BUS HYBRIDES

Description

L'achat de 258 bus hybrides biodiesels-électriques constitue un élément clé dans la stratégie d'électrification de la STM. Selon les projections, la STM devrait avoir un parc de bus entièrement composé de véhicules hybrides et/ou électriques à partir de 2029.

Bénéfices :

- L'expérience des clients se trouve grandement améliorée par la mise en service de ces bus plus confortables et silencieux qui sont également, selon la configuration, climatisés.



Véhicule
HYBRIDE





PROJET – ACHAT DE BUS HYBRIDES

Principaux bénéfices en développement durable du projet :

- Accroissement de la capacité du réseau Bus avec l'ajout de 74 bus hybrides;
- Augmentation des déplacements en transport collectif ayant recours à l'électricité;
- Réduction des émissions de GES par passager-kilomètre puisque les bus hybrides biodiesels-électriques consomment jusqu'à 30 % moins de carburant.



Véhicule
HYBRIDE





ÉMISSION D'OBLIGATIONS VERTES

- Québec prévoit lancer son programme d'obligations vertes et procéder à sa première émission en 2017, si les conditions de marché le permettent.
- Les premières obligations vertes seront émises en dollars canadiens.
- L'émission sera faite sous une documentation de type « Global », afin que les obligations puissent être offertes aux investisseurs canadiens et internationaux.
- Québec fera appel aux banques faisant partie de son syndicat canadien ainsi qu'à des banques internationales pour optimiser la distribution de l'émission sur le marché primaire, mais également pour s'assurer d'un marché secondaire liquide.
- Afin de diversifier sa base d'investisseurs, Québec considérera l'ensemble des investisseurs, mais une préférence pourrait être accordée aux investisseurs ayant des mandats socialement responsables.
- Pour sa première émission d'obligations vertes, Québec se servira d'une liste de comptes exemptés pour les investisseurs canadiens.
- La taille et l'échéance de la première émission d'obligations seront déterminées en fonction de la demande et de la disponibilité de projets admissibles, afin d'assurer une bonne liquidité sur le marché secondaire.
- Québec pourrait considérer rouvrir l'émission dans le futur.



ALLOCATION POTENTIELLE DES FONDS

Les quatre projets suivants ont été désignés comme répondant aux critères de sélection et pourront faire l'objet de financement dans le cadre de la présente émission d'obligations vertes.

Dès la clôture de l'émission, un montant de 250 millions de dollars devrait être alloué pour les nouvelles voitures de métro AZUR.

Nom du projet	Catégorie	Allocation possible du financement (%)
Nouvelles voitures de métro AZUR	Transport public	[60-100]
Réno-Systèmes	Transport public	[0-10]
Réno-Infrastructures	Transport public	[0-10]
Achat de bus hybrides	Transport public	[0-20]



Présentation préparée par le ministère des Finances (Québec). Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées.

Certaines déclarations de la présentation peuvent être des déclarations prospectives (forward-looking statements) au sens de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les déclarations prospectives comportent des incertitudes, des risques et d'autres facteurs qui pourraient faire que la performance de l'économie du Québec diffère grandement des prévisions et des perspectives économiques énoncées expressément ou implicitement dans ces déclarations. La province de Québec ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives en fonction de nouveaux renseignements obtenus, d'événements futurs ou autres, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents.

Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables à ce jour, RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.